

clamé, en une circonstance mémorable, que celui qui, sur les bancs de l'opposition, prodigue les promesses et prône une politique dont il ne s'occupe plus en arrivant au pouvoir, n'est rien moins qu'un démagogue. Or, je partage pleinement cette opinion, et je suis prêt à passer pour un démagogue, si nous ne remplissons pas les promesses que nous faisons, lorsque nous étions dans l'opposition.

L'honorable monsieur trouve que le discours du Trône est maigre. Pour moi, il me paraît fort bien rempli. Je ne vois pas comment l'on pourrait nous accuser ainsi, lorsqu'il est question dans ce discours du chemin de fer du Pacifique, de la dépression commerciale, du tarif, de la modification du système fiscal du pays, des mesures à prendre pour faire disparaître la crise, rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense, et encourager nos manufactures et toutes nos industries. Il est fort possible que l'honorable monsieur éprouve quelque difficulté à digérer le plat que nous lui offrons. Et quand même l'on aurait droit de se plaindre du menu, qui pourrait dire que ce n'est pas pour ménager l'estomac délicat du député de Lambton. De fait, l'on ne donne que du lait aux enfants; nous réserverons les mets plus solides pour les hommes qui siègent de ce côté-ci de la Chambre.

Je ne saurais trouver à redire ni au ton, ni à la manière avec laquelle le député de Lambton a critiqué le discours du Trône. Et je suis bien aise de constater que l'opposition a adopté le système moderne anglais, qui est très convenable et consiste à adopter l'adresse sans amendement. Il sera temps de discuter avec pleine connaissance de cause les mesures mentionnées dans l'Adresse, lorsque le gouvernement les présentera, en les accompagnant de toutes les explications et renseignements nécessaires.

Les résolutions sont adoptées et lues pour la deuxième fois, puis renvoyées à un comité.

Le comité rapporte le projet d'une Adresse, conforme aux dites résolutions, lequel étant lu une seconde fois est adopté, et est comme suit :

« A Son Excellence l'honorable Sir John Douglas Sutherland Campbell, (communément appelé le Marquis de Lorne) chevalier du très-ancien et très-noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de l'ordre distingué de Saint-

Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc., etc., etc.

Plaise à Votre Excellence :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada assemblées en Parlement, remercions humblement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous recevons avec le plus grand plaisir la gracieuse déclaration de Votre Excellence qu'en se présentant pour la première fois devant le Parlement du Canada, Votre Excellence désire exprimer le plaisir qu'Elle éprouve d'avoir été appelée à la haute et importante fonctions qu'Elle remplit maintenant, et nous assurer de l'entière satisfaction avec laquelle Votre Excellence vient nous demander notre concours et notre aide.

Nous sommes heureux de recevoir le témoignage de reconnaissance de Votre Excellence pour la réception dont Elle a été l'objet comme représentant de Sa Majesté, et d'apprendre que Votre Excellence a reçu l'ordre de la Reine, de transmettre, par notre intermédiaire, au peuple du Canada, les remerciements de Sa Majesté pour le loyal, généreux et sympathique accueil qu'il a fait à sa fille.

Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que les produits et les objets manufacturés, envoyés par le Canada à la grande exposition internationale de Paris, l'année dernière, ont beaucoup attiré l'attention, et que l'on croit que ce fait aura des conséquences favorables pour le commerce du Canada avec l'Europe. Nous remercions Votre Excellence de ce qu'Elle nous félicite de ce succès, qui doit être, nous en sommes sûrs, en grande partie attribué aux bienveillants et incessants efforts de Son Altesse Royale le Prince de Galles comme président de la section britannique, et de la promesse que Votre Excellence nous fait que le rapport du commissaire canadien nous sera communiqué dès qu'il aura été reçu.

Que nous sommes bien aises d'être informés que la somme accordée pour les droits de pêcheries, d'après le Traité de Washington, a été payée par les Etats-Unis, et que le gouvernement de Sa Majesté a réglé avec le Canada et Terre-neuve leur part respective de l'indemnité; et que nous recevons avec plaisir les documents concernant cette affaire que Son Excellence dit devoir nous être soumis.